

Pourquoi une Kids-ID?

- Carte d'identité bien sécurisée pour enfants de moins de 12 ans.
- Document de voyage valable en Europe et dans quelques autres pays.
- Système de cascade téléphonique « allo-parents » permettant à un enfant perdu de reprendre rapidement contact avec sa famille.

Comment la demander?

Les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale en font la demande auprès de leur administration communale (accompagnés de l'enfant et munis d'une photo d'identité).

Quand la demander?

Au moins 2 semaines avant le départ à l'étranger.

Durée de validité? 3 ans

Prix et délais de livraison:

Procédure de demande	Délai de livraison	Prix
Procédure normale	2 semaines (en moyenne)	3 Euro
Procédure d'urgence	3 jours	106 Euro
Procédure d'extrême urgence	2 jours	170 Euro

Dans des cas exceptionnels* vous pouvez demander un certificat d'identité provisoire pour enfants qui peut être retiré le jour même auprès de la délégation régionale du Registre national établie dans le chef-lieu de province. Ce document n'est valable que 2 mois et ne peut être utilisé que dans un certain nombre de pays.

* Par situation exceptionnelle on entend:

- circonstances exceptionnelles dans lesquelles vous ne pouviez clairement pas savoir au préalable que vous deviez partir à l'étranger avec votre (vos) enfant(s). Par exemple en cas de décès, d'opération d'urgence à l'étranger, ou un autre cas de force majeure reconnu par la délégation régionale du Registre national;
- lorsqu'une Kids-ID a été demandée quinze jours au préalable voire plus mais que la commune n'a pas pu recevoir la carte dans les délais;
- si votre enfant a déjà une Kids-ID mais que ce document a été perdu, volé ou irrémédiablement endommagé 15 jours avant votre départ à l'étranger.

Demandez plus d'informations à votre commune ou consultez le site Internet www.ibz.rrn.fgov.be